

## PRÉOCCUPATIONS ET CONSTATS

### CAUSES STRUCTURELLES ET SYSTÉMIQUES

1. La pauvreté, l'augmentation des inégalités sociales et l'individualisation des problématiques sociales constituent des facteurs structurels majeurs contribuant à l'itinérance.
2. Le manque critique de logements sociaux, adaptés et réellement abordables, affecte particulièrement les populations vulnérabilisées et contribue directement à l'augmentation de l'itinérance.
3. Le sous-financement chronique du secteur communautaire et le manque de reconnaissance de son expertise compromettent lourdement la capacité à répondre aux besoins des personnes désaffiliées, tout en créant des conditions de travail inacceptables et de la précarité chez les travailleurs·euses.

### ENJEUX D'ORGANISATION DES SERVICES

4. Les lacunes sur les plans de la prévention et de coordination entre les différents acteurs (provincial, fédéral, municipal, institution publique, communautaire, secteur privé) créent des ruptures de services et nuisent à l'efficacité des interventions, particulièrement dans l'ensemble des régions et communautés au Québec.
5. L'insuffisance des services d'hébergement et d'accompagnement adaptés aux divers besoins, réalités et cultures crée une rupture dans le soutien aux personnes, notamment lors des sorties d'établissements.

### ENJEUX DE DROITS ET DE DIGNITÉ

6. Les violations des droits des personnes, entre autres le droit de cité, la stigmatisation et les profilages social et racial envers les personnes en situation d'itinérance ou à risque de l'être compromettent leur sécurité et leur dignité, fragilisant le tissu et le lien social nécessaires à leur (ré)affiliation.

### **ENJEUX DE COMPLEXITÉ DES SITUATIONS**

7. La complexité croissante des enjeux sociaux et des particularités individuelles, qui inclut souvent de nombreuses réalités telles que la jeunesse, le vieillissement, les problèmes de santé mentale et de dépendances, et les traumas historiques et intergénérationnels, nécessite une approche globale et des services spécialisés plus accessibles et adaptés.

8. Les violences systémiques, conjugales et sexuelles faites aux femmes, aux Autochtones et aux diverses personnes marginalisées, ainsi que l'invisibilisation de l'itinérance qu'elles vivent, créent des obstacles majeurs dans l'identification des besoins et l'accès à des services sécuritaires et adaptés.

## VISION DU CHANGEMENT

Nous souhaitons aller vers une société fondamentalement équitable et inclusive, où chaque personne peut vivre dans la dignité et la sécurité physique, psychologique et financière, de même un accès garanti au logement. Cette vision s'appuie sur une responsabilité partagée et des services publics et communautaires qui reconnaissent et s'adaptent à la diversité des réalités vécues, tout en assurant une offre significative dans l'ensemble de la province.

Notre approche privilégie la prévention et s'attaque aux causes structurelles de l'itinérance, plutôt que de simplement en gérer les conséquences. Pour y parvenir, nous misons sur une gouvernance intersectorielles renouvelée, permettant une véritable coordination, dans laquelle le savoir expérientiel des personnes premières concernées influence l'action. Les différents acteurs (communautaires, institutionnels et gouvernementaux) et leurs responsabilités, expertises et contributions distinctes y sont reconnus et travaillent en réelle collaboration, soutenus par un financement pérenne, prévisible et adéquat.

Les services, particulièrement en santé, dépassent la simple médicalisation pour offrir un accompagnement global, culturellement sécurisant et sensible aux traumatismes. Cette transformation sociale profonde nous permettra de prévenir et de réduire significativement l'itinérance, témoignant de notre capacité collective à prévenir la précarité et à soutenir chaque membre de notre communauté.

## PROPOSITIONS ET ENGAGEMENTS

### A. FONDEMENTS ET RESSOURCES

1. FINANCEMENT ET RESSOURCES : Assurer un financement pérenne, prévisible et adéquat aux organismes communautaires, en privilégiant le financement à la mission, adapté aux besoins nommées par le milieu, permettant le développement et le maintien des infrastructures de même que la stabilité du personnel.

2. DROIT AU LOGEMENT ET OCCUPATION : Développer massivement des logements sociaux et communautaires, contrôler les loyers, et assurer l'accès aux services de base.

3. REVENU ET DIGNITÉ : Assurer le droit à un revenu décent préservant la dignité, notamment par la révision des programmes d'aide sociale et la mise en place d'un revenu minimum garanti.

### B. RESPONSABILITÉ PARTAGÉE

4. GOUVERNANCE ET ENGAGEMENT : Établir des plans d'action communs avec des engagements politiques fermes, des actrices et acteurs imputables, des rôles clairement définis, des processus décisionnels transparents et concertés, de même que des mécanismes de coordination efficaces entre tous les acteurs impliqués, via une réelle collaboration respectant les expertises distinctes.

5. PARTICIPATION ET EXPERTISE : Reconnaître et valoriser l'expertise du milieu communautaire et des personnes premières concernées en développant des approches PAR, POUR et AVEC les communautés.

## **C. SERVICES ET ACCESSIBILITÉ**

6. ACCÈS AUX DROITS ET SERVICES : Garantir l'exercice des droits et libertés et l'accès universel aux services essentiels, avec des approches adaptées aux besoins individuels et collectifs, inclusives et culturellement sécurisantes, sensibles aux traumatismes et aux besoins spécifiques des diverses populations.

7. CONTINUITÉ ET TRANSITIONS : Assurer un accompagnement soutenu lors des sorties d'établissement (DPJ, hôpital, détention) et des transitions personnelles, notamment chez les jeunes, en évitant les ruptures de services.

## **D. PRÉVENTION ET PROTECTION**

8. PRÉVENTION ET CAUSES STRUCTURELLES : Prioriser une approche globale en agissant sur les causes structurelles de l'itinérance, avec des investissements majeurs en prévention et sur les facteurs de protection, dont en prévention jeunesse, en soutien aux familles, et aux autres situations à risque.

9. PRATIQUES RESPECTUEUSES : Mettre fin aux pratiques discriminatoires (profilages sociaux et raciaux, judiciaire) et favoriser des approches humaines et respectueuses, incluant la réduction des risques et la décriminalisation des substances psychoactives. Adopter

des moyens alternatifs dignes aux pratiques actuelles de démantèlements.

10. SÉCURITÉ ET INCLUSION : Renforcer la lutte contre les violences et la discrimination envers les groupes minorisés et les personnes en situation de vulnérabilité tout en favorisant la sensibilisation, la solidarité sociale et le renforcement des liens sociaux. Mettre en place des actions de sensibilisation visant un traitement médiatique de l'itinérance qui puisse contribuer à la solidarité.